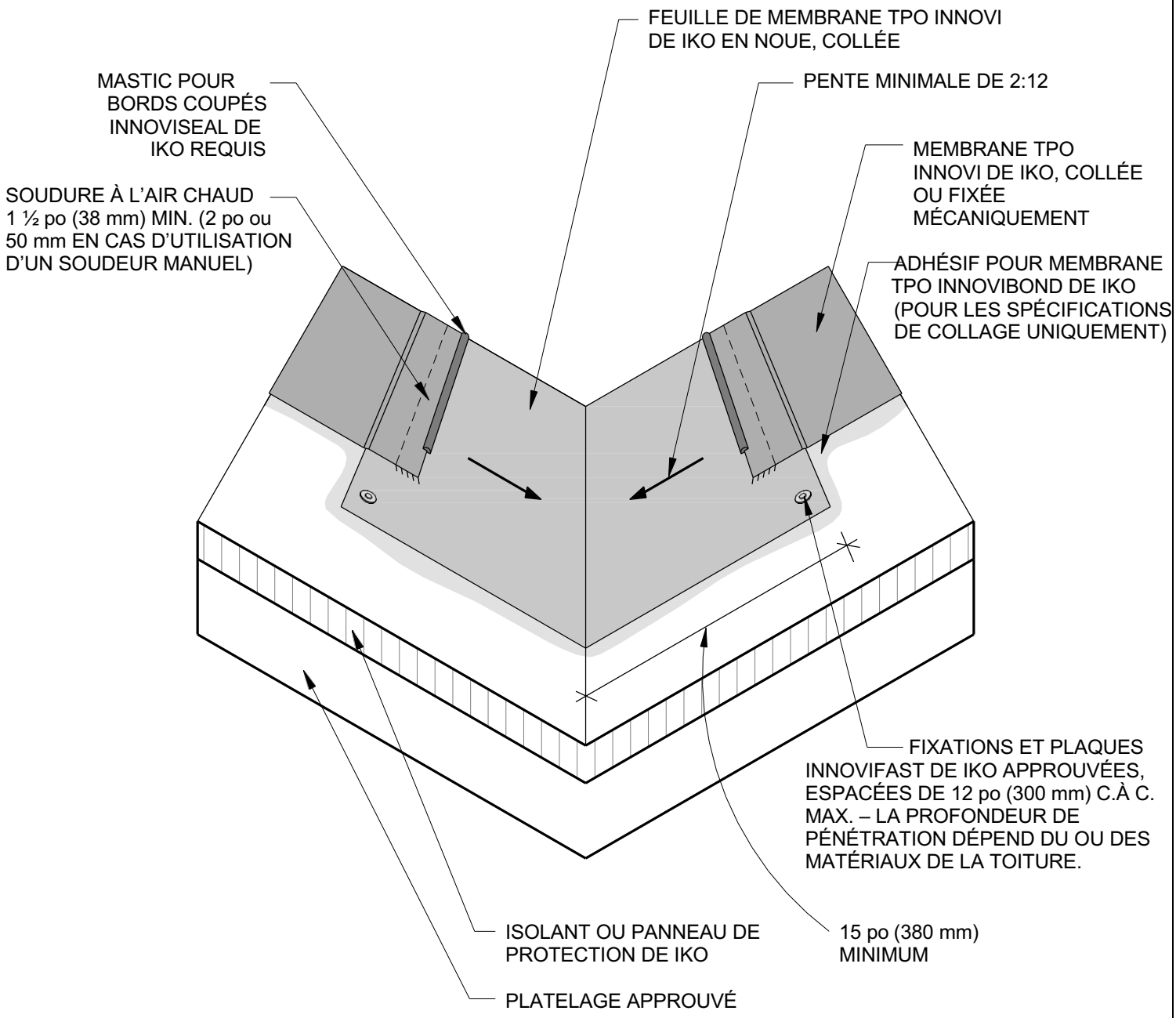


NOTES :
1. CONSULTER IKO.COM/COMM POUR OBTENIR LES INFORMATIONS D'INSTALLATION LES PLUS RÉCENTES.
2. TOUS LES TRAVAUX DE MENUISERIE OU DE MÉTALLERIE DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES NORMES LOCALES OU AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉS ET APPROUVÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA CONCEPTION AGRÉÉ. IKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS OU LES DOMMAGES CAUSÉS AU SYSTÈME DE TOITURE EN RAISON D'UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE.
3. LORSQUE LE RENFORT DE LA MEMBRANE EST APPARENT, CONSULTER LE DÉTAIL T-SM-9 POUR L'APPLICATION DU MASTIC SUR LES BORDS COUPÉS.

Titre : TRANSITION NOUE-PENTE	Numéro de détail : T-SM-7

Date de pub. : 01/08/2025	Durée maximale de la garantie : 30 ans	Pas à l'échelle

IKO COMMERCIALE® Spécifiez en toute Confiance. INNOVI™ TPO